

# Règlement

-La trace du bouquetin 2025-



### Organisation :

Sibo Conseil via Sibotrails, organise les Trails de la Vanoise 2025 : les Trails de l'Inuit (18 janvier 2025), le Week-end du Tour des Glaciers de la Vanoise (5 et 6 Juillet 2025) et la Trace du bouquetin (27 juillet 2025).

### Inclus dans l'inscription :

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et/ou tailles disponibles).

### Conditions d'admissions :

Les participants doivent :

- Être conscients de la distance, des difficultés et des particularités d'une course en montagne ou comprenant de forts dénivelés.
- Être suffisamment entraînés pour finir la course en toute sécurité sur le plan physique et mental. Il est fréquent sur ce type d'épreuve de devoir faire face à de nombreux problèmes physiques (troubles digestifs, douleurs musculaires, douleurs articulaires...), mais également à une fatigue extrême pouvant entraîner un manque de lucidité et mettre en danger le participant .
- Il est impératif de s'être préparé à d'éventuels changements de conditions météorologiques durant l'épreuve (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige), et d'être autonome entre deux points de contrôle ou ravitaillement, tant au niveau de l'alimentation, qu'en termes de vêtements et de sécurité.
- Être conscient que seul un entraînement adéquate en amont de l'événement permettra au participant de s'adapter aux problèmes posés par ce type d'épreuve et que le jour de la course le rôle de l'organisation n'est pas d'aider chacun des participants à gérer ces problèmes personnels.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- **D'un PPS ou d'une Licence FFA en cours de validité. (Attention plus aucun certificat médical n'est accepté).**

La FFA a mis en place le **Parcours Prévention Santé (PPS)** pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

**Dans les 3 mois précédant la compétition**, tout participant majeur non licencié doit se connecter à la plateforme [pps.athle.fr](https://pps.athle.fr) pour suivre les étapes de sensibilisation, via du contenu pédagogique (texte et vidéo). Au terme du parcours, le participant reçoit un code PPS à enregistrer dans son inscription.

- **Ou pour les mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

**licences acceptées :**

- **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** ou «**Pass' J'aime Courir**» délivrée par la FFA en cours de validité

Licence sportive, en cours de validité à la date de la compétition, délivrée par une des fédérations agréées et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du **sport en compétition**, de **l'athlétisme en compétition** ou de la **course à pied** en compétition.

- **Les licences étrangères ne sont pas acceptées.** Les coureurs étrangers doivent eux aussi réaliser un PPS. (La plateforme est disponible en plusieurs langues).

**Pas de justificatif demandé pour la marche gourmande.**

**Assurances :**

**Responsabilité civile** : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

**Assurance individuelle accident coureurs** : **Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France, (notamment pour une intervention hélicoptérée).** Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la FFCAM via la souscription d'une carte découverte 24h proposée lors de votre inscription.

**Nous vous recommandons vivement de contacter votre assureur.** Une vérification rapide et simple permet d'éviter tout risque de mauvaise surprise, car la majorité des assurances multirisques exclut systématiquement les épreuves sportives et les compétitions, **(y compris dans les disciplines habituellement couvertes)**...

**Remise des dossards:**

**SiBo Trails**

**Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.**

**Aucun dossard ne sera remis si le dossier d'inscription n'est pas en conformité à la veille de l'épreuve.**

**Il est interdit d'échanger, de vendre, de donner son dossard. Il est également interdit de courir en parallèle d'une des courses sans dossard.**

**Annulation et remboursement :**

Uniquement pour raisons médicales, (à justifier par un certificat médical), le coureur pourra bénéficier d'un avoir valable un an, sur l'inscription à un trail organisé par Sibotrails (hors Tour des glaciers de la Vanoise).

Pour en bénéficier, la demande devra être adressée par mail à [inscription@sibotrails.com](mailto:inscription@sibotrails.com)

**Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (canicule, terrorisme, interdiction de la préfecture etc....)**

### **Mise hors course :**

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Tout participant pourra être exclu par le Comité de course si celui-ci juge l'attitude du coureur inappropriée ou contraire à l'éthique de la course, et en particulier :

- Absence ou falsification de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Refus de se faire examiner par un médecin ou un secouriste
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritux)
- Dépassement du temps maximal autorisé aux postes de contrôles

### **Sécurité :**

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison avec le PC course. Des équipes médicales seront présentes sur le parcours. Les médecins, les secouristes et les bénévoles officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

### **Éthique et environnement :**

Les nuisances sonores devront être limitées et tout coureur vu en train de jeter des déchets, de couper des sentiers sera disqualifié.

### **Météo :**

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de passer sur un parcours de repli, d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier les barrières horaires.

### **Contrôle-Abandon :**

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité et de sécurité de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

### **Classements et récompenses :**

Des récompenses sont attribuées aux 5 premiers des classements scratch hommes et femmes.

### **Droits à l'image :**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

### Loi informatique et liberté :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

### Conditions générales :

Tout participant s'engage, par son inscription, à respecter les règles de l'épreuve et à participer sous sa propre responsabilité, renonçant ainsi à tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou de séquelles ultérieures. Les licenciés FFA bénéficient des garanties de l'assurance liée à leur licence.

### Réglementation FFA :

Le Trail « La trace du bouquetin » se déroulera en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.



# Règlement Trail « la trace du bouquetin »

## Dimanche 27 Juillet 2025

**Le Trail La trace du bouquetin** est ouvert à toute personne née en 2007 et avant (catégorie « Juniors », de la Fédération Française d'Athlétisme).

### **Inscriptions :**

Tarif : 17€ en ligne ou 20€ sur place le jour de la course.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).

### **Remise des dossards et briefing :**

Les dossards seront remis le dimanche 27 Juillet 2025 de 8h à 9 h30 à la Salle Polyvalente de Pralognan la Vanoise ou au niveau de la place de la mairie (si les conditions météo le permettent).

Un briefing aura lieu 15 minutes avant la course, dans l'aire de départ.

### **Information parcours :**

- Départ et Arrivée : Place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- Heure de départ : 10h00
- Distance : 15km | Dénivelé : 570m +
- Altitude min : 1410m | Altitude max : 1733m

### **Ravitaillements :**

- Les Prioux (km 9) : ravitaillement liquide
- Tout coureur hors délais aux barrières horaires sera arrêté, rapatrié et mis hors classement.

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, bénévoles ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

### **Équipement obligatoire :**

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau de 0,5 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Sifflet
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Veste imperméable (selon condition météorologique )
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course